

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES  
ALPES-MARITIMESEXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL DUSYNDICAT MIXTE EN CHARGE  
DU SCOT DE L'OUEST DES  
ALPES-MARITIMESNOMBRE DE MEMBRES

- Afférents au Conseil : 56
- En exercice : 56

Date de la convocation : 16 Mars 2023

SEANCE du 23 Mars 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois Mars, le Comité Syndical du Syndicat mixte en charge du SCOT de l'ouest des Alpes-Maritimes s'est réuni conformément à l'article L.2121-17 du CGCT, à Grasse, au Siège du syndicat, 57 avenue Pierre Sépard, sous la présidence de Monsieur Jérôme VIAUD.

**PRESENTS** : Madame, Monsieur : J. VIAUD – R. CASTEL – C. CEPPI – H. CHRIS – M. COMBE – JL. FRANÇOIS – JM. MACARIO – I. OGEZ – M. PAGANIN – L. SANCHEZ – C. SERRA – P. SAINTE-ROSE-FANCHINE – C. ZEDET – B. ALENDA – M. ALMES – M. BOISSY – D. CARRETERO – C. FIORENTINO – G. LOPINTO – Y. PIGRENET – JM. RANC – JL. RICHARD – Y. FUNEL – ML. GOURDON – S. BERGERE-MORANT – D. LAUMONT – JC. LERDA – V. PIEL – D. SOBRIE

**En visioconférence** : Madame, Monsieur : M. PELTIER – MC. PEYROUTOU – G. DEVAUX – G. TRENTIN

**EXCUSES** : Madame, Monsieur : D. LISNARD – P. ASCHIERI – M. CASSEZ – I. DOURLENS – C. ORTEGA – R. GALY – M. POURREYRON – C. TARICCO – C. ULIVIERI – E. VERAN – D. LE BLAY – G. GAUCI – C. BAREGE

**ONT DONNE POUVOIR** : Madame F. BRUNETEAUX à Monsieur C. FIORENTINO – Madame M. DI BARI à Monsieur B. ALENDA – Monsieur Sébastien LEROY à Monsieur D. LAUMONT – Madame M. TABAROT à Monsieur Y. PIGRENET -

Le Comité syndical après en avoir délibéré à l'unanimité, a adopté le procès-verbal de la séance du 23 Février 2023.

2023-04 : Approbation du Compte de Gestion 2022

Après dépôt en Préfecture

Le : 23 Mars 2023

Publication ou notification

Du :

COMITE SYNDICAL

DU 23 MARS 2023

**OBJET : Approbation du Compte de Gestion 2022**

**SYNTHESE** : Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Compte de Gestion, dressé par Monsieur le Trésorier Principal receveur, reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif d'un même exercice. Pour l'exercice 2022, son résultat reflète la gestion des finances du Syndicat du SCoT'Ouest.

Aussi, considérant qu'il n'appelle aucune observation, il est proposé de l'approuver.

Monsieur le Président expose :

**Après** s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif ;

**Après** s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

**Considérant** que le document n'appelle aucune observation ;

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
3. Statuant sur la compatibilité des valeurs inactives,

Monsieur le Président déclare que le Compte de Gestion du Syndicat Mixte en charge du SCoT de l'Ouest des Alpes-Maritimes dressé, pour l'exercice 2022, par Monsieur le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part et propose de l'approuver.

Après avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** le Compte de Gestion du Syndicat Mixte en charge du SCOT de l'Ouest des Alpes-Maritimes dressé, pour l'exercice 2022, par Monsieur le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, qui n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Fait à Grasse les jours, mois et an que dessus.



Jérôme VIAUD

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "J. Viaud".

Président du Syndicat mixte  
En charge du SCOT de l'Ouest des Alpes-Maritimes